

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **La Demeure Féminine en liquidation, La Tour-de-Peilz**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 30.04.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **26.07.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Josette Cavelti, liquidatrice, chemin de la Bergerie 26,
1806 St-Légier
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: 2e liquidatrice: Michèle Jeanmonod, chemin de la Bergerie 47, 1806 St-Légier.
Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la troisième publication de cet avis, conformément à l'article 745 al. 3 CO.

J.-D. Rumpf & B. Fahrni Chiusano, Notaires
1800 Vevey 1

(03990552)